

Préparez-vous à la réutilisation !

Exemples de projets dans le contexte des bibliothèques 2.0

De nombreuses bibliothèques, particulièrement en Europe, publient leurs contenus numérisés avec un copyright, même quand le contenu d'origine relève du domaine public. Dans un environnement dominé par l'émergence du web 2.0, ce constat soulève certaines questions, de même que la vente des « outils » des bibliothèques comme les données bibliographiques et les fichiers d'autorité.

Un exemple de bonne pratique est l'utilisation du fichier d'autorité de noms de personnes (PND) de la Bibliothèque nationale allemande dans la version allemande de Wikipédia. Dans de nombreux articles, le numéro d'identification issu du fichier d'autorité a été inséré afin de créer des passerelles entre Wikipédia et le catalogue de la Deutsche Nationalbibliothek, et inversement¹. Ce numéro permet également de relier d'autres ressources qui utilisent elles aussi les fichiers d'autorité de noms de personnes, comme les projets ou catalogues de certaines bibliothèques. Les données structurées de Wikipédia sont de plus converties dans un format « web sémantique » dans le cadre du projet DBpedia. À l'avenir, le fichier d'autorité de noms de personnes pourra, s'il est disponible dans un format sémantique comme SKOS, récupérer une partie des données liées.

Deuxième exemple, le projet de « bibliothèque ouverte » qui recycle les données et contenus bibliographiques. Les contenus numérisés intégrés au projet sont librement réutilisables. Toutefois, un grand nombre de bibliothèques ne souhaitent pas autoriser la republication de leurs contenus dans le cadre de cette application. Certains problèmes rencontrés par ce projet sont similaires à ceux que connaît Europeana ou la Bibliothèque numérique mondiale.

La première étape en faveur du partage est l'utilisation par les institutions de licences Creative Commons non commerciales. Mais ces licences génèrent de nombreux problèmes sous-jacents. En effet, elles ne sont pas compatibles avec Wikipédia et les projets similaires car ces derniers autorisent la réutilisation commerciale de leurs contenus. Or ces projets disposent d'une importante communauté d'utilisateurs actifs et d'un

nombre d'utilisateurs « passifs » encore plus important, ce qui permet de maximiser la visibilité et l'utilité des contenus qui y sont intégrés. Mais surtout l'expérience du projet Wikipédia montre que c'est principalement la possibilité de réutilisation commerciale qui génère les projets les plus intéressants, et parfois les partenariats.

Pour les contenus qui relèvent déjà du domaine public, il convient de ne pas utiliser de nouvelle licence pour la version numérisée car cela implique que la bibliothèque revendique un nouveau droit d'auteur. La Déclaration de principes du Sommet mondial pour la société de l'information (SMSI) stipule : « La croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public riche, qui serait à l'origine de multiples bienfaits : formation du public, création d'emplois, innovation, débouchés économiques et progrès scientifiques². » La Commission européenne soutient cette approche dans le document de travail intitulé *Le patrimoine culturel de l'Europe à portée de clic* : « Les œuvres appartenant au domaine public devraient y rester une fois numérisées³. » Les bibliothèques traditionnelles préfèrent une approche opposée : elles considèrent que, parce qu'elles financent la numérisation des contenus, elles les possèdent. Cette approche est contraire aux principes du web 2.0 qui repose sur la liberté d'usage et favorise la création de nouveaux projets grâce à la réutilisation et à la recombinaison de contenus ou de services existants.

Lorsqu'aucune nouvelle restriction n'est instaurée, les internautes peuvent aider à indexer et enrichir les contenus, comme dans le projet Wikisource⁴. La version allemande utilise un plug-in spécial pour afficher simultanément l'image d'une page numérisée (imprimée ou manuscrite) et une fenêtre permettant l'annotation par l'utilisateur.

C'est pourquoi nous devrions cesser de produire des contenus non partageables. Nous devrions encourager au contraire la réutilisation des contenus numériques : dans le monde numérique, le domaine public devrait rester public.

Ces perspectives ouvrent de nouvelles opportunités grâce à la réutilisation et à l'enrichis-

sement par les utilisateurs, dont la contribution peut être très appréciable pour les institutions. Nous devons donc nous préparer à la réutilisation, et tout de suite !

Patrick Danowski

Comité allemand wikimédia

Texte publié sous licence Creative Commons (CC-BY)

1. Cf. Danowski in conférence IFLA 2007 : <http://www.ifla.org/IV/ifla73/papers/113-Danowski-trans-fr.pdf>
2. Document WSIS-03/GENEVA/DOC/4-E 12 décembre 2003 : <http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop-fr.html>
3. Document de travail *Le patrimoine culturel de l'Europe à portée de clic* 11/08/08 7.1.3, p. 23. http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/communications/progress/swp.pdf
4. <http://de.wikisource.org>

Get Ready for Reuse. Examples how reuse will create new projects in the context of library 2.0

Many libraries publish digitized content under copyright even though it was initially in the public domain. This approach runs counter to web 2.0 practices and the concept of data-sharing, which fosters the creation of new projects through the reuse and remix of existing content and services. A project like Europeana must rise to this challenge. A first step for institutions is the use of non-commercial Creative Commons licences, although in doing so they miss out on a number of interesting opportunities and partnerships. The European Commission supports the expansion of a flourishing public domain in the information society, because the unlimited use of data and its potential enhancement by users benefits everyone.

Stellen Sie sich auf Mehrfachnutzung ein: Projektbeispiele im Kontext der Bibliotheken 2.0

Zahlreiche Bibliotheken veröffentlichen digitalisierte Inhalte mit einem Copyright, selbst wenn dieser Inhalt keinen Urheberrechten mehr unterliegt. Dieser Ansatz widerspricht den Gepflogenheiten des Web 2.0 und der gemeinsamen Nutzung von Informationen, die die Realisierung neuer Projekte dank der Wiederbenutzung und Rekomposition der vorhandenen Inhalte oder Services fördern. Projekte wie Europeana müssen sich mit dieser Situation beschäftigen. Ein erster Schritt für die Einrichtungen wäre, nicht gewerbliche Creative Commons Lizenzen zu verwenden, wodurch ihnen jedoch interessante Gelegenheiten oder sogar Partnerschaften entgehen. Die Europäische Kommission unterstützt die Entwicklung einer umfassenden Gemeinfreiheit in der Informationsgesellschaft. Denn die uneingeschränkte Nutzung von Daten, die durch ihre Bereicherung durch die Benutzer möglich gemacht wird, ist für alle von Vorteil.